

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc — DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – VANHEEGHE Pierre – SCHRYVE Emmanuel - JOHNSON Richard - - BECK Grégory - DECODTS Viviane –LETURGEZ-WADOUX Margareth - LACRESSONNIERE Vincent - CODDEVILLE Séverine

Excusés : GOUBET Hélène - HERMANT Eric

Madame GOUBET Hélène a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH
Monsieur HERMANT Eric a donné pouvoir à Madame Séverine CODDEVILLE

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 août 2022 à l'unanimité

2/ Bilan financier de la ducasse 2022 :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH remercie Messieurs Marc DEHEELE, Romuald GUILLAIN, et Emmanuel SCHRYVE pour l'organisation « journée des aînés ».

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH dresse un bilan financier des festivités 2022.

Bilan financier de la ducasse (6 et 7 août et 13 et 14 août 2022) : coût de l'ensemble 5 278, 05 €

3/ Bilan financier de la fête de la moto

Coût de la fête de la moto : 4 266, 25 €

NB : Le coût de la fête de la moto a été plus important que prévu compte tenu qu'il nous a été imposé par la Préfecture 4 agents de sécurité pour un coût de 948, 86 €. La protection civile a coûté 655 € contre 300 € d'ordinaire. L'assurance Générali a coûté 362, 39 €, elle n'était jusque-là pas imposée.

4/ Ducasse 2023

Planning prévu pour l'année 2023

- Bientôt la fête de la musique prévu le vendredi 16 juin
- La ducasse est prévue les 12 et 13 août 2023.

Au regard de ce bilan financier, le Conseil Municipal sur proposition du Maire a décidé de limiter le budget pour l'année 2023 à un montant maximum de 8 000 €.

5/Ecole

Le Conseil Municipal est interpellé par Mesdames Camille DUHAMEL et Elodie DEVULDER concernant l'effectif de la maternelle à Buysscheure. Cet effectif paraît effectivement important. En début d'après-midi, pendant la surveillance de la sieste des plus petits par Laëtitia, Madame VARLET se trouve être en charge de l'animation de 4 groupes. Par conséquent, il serait souhaitable que Laëtitia n'assure plus la surveillance de la sieste. Monsieur Romuald GUILLAIN est mandaté pour rencontrer la Directrice de l'école de Buysscheure pour évoquer l'embauche d'un service civique par l'Education Nationale.

6/Adhésion de communes au SIDEN/SIAN

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de plusieurs communes au SIDEN/SIAN.

7/Rentrée scolaire 2022/2023

Monsieur Romuald GUILLAIN fait un point sur la rentrée scolaire 2022/2023 qui s'est bien passée.
Il sera acheté 6 chaises supplémentaires.

8/Prix de la cantine scolaire 2022/2023

Le prix du repas enfant est fixé à 2, 75 € à compter du 1^{er} novembre 2022.

9/Gestion du personnel communal

Le contrat (14 h hebdomadaire) de Madame Amélie CLEENEWERCK a pris fin le 17 septembre 2022. Des contacts sont pris pour pourvoir à son remplacement.

10/Groupement de commande « mutuelle des salariés » :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commande « mutuelle des salariés » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

11/Avancement des travaux de la MAM :

L'équipement phase 1 soit pour 3 assistantes maternelles est terminé. Il nous manque l'agrément de la PMI pour pouvoir ouvrir.

La phase 2 c'est-à-dire l'extension permettant d'accueillir 4 assistantes pourrait être finie pour le 1^{er} novembre 2022.

12/Délégué de la Commune à l'USAN :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE est nommé délégué de la Commune à l'USAN.

13/Subvention municipale à l'association « Plaisir de Lire »

Conformément la signature de la convention adoptée par le Conseil Municipal en date du 18 novembre 2021, il est attribué une subvention de 1 033, 65 € pour une prise en charge partielle des animations.

14/Conseiller Numérique Rural :

Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal.
